



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2022-029

PUBLIÉ LE 10 FÉVRIER 2022

Sommaire

DDFIP /

32-2022-01-01-00003 - Décision de délégations spéciales de signature pour la GESTION PUBLIQUE (5 pages)

Page 3

Préfecture du Gers / Direction de la citoyenneté et de la légalité

32-2022-02-10-00001 - Arrêté portant modification des membres du conseil départemental de l'éducation nationale du Gers (CDEN) (2 pages)

Page 9

DDFIP

32-2022-01-01-00003

Décision de délégations spéciales de signature
pour la GESTION PUBLIQUE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU GERS**
2, place Jean David
CS 70352
32010 AUCH Cedex

POLE METIERS

Décision de délégations spéciales de signature pour la GESTION PUBLIQUE

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques
du GERS,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité
publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale
des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances
publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des
finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale du GERS ;

Vu le décret du 4 décembre 2015 portant nomination de **M. Jean-Claude HERNANDEZ**, administrateur
général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques du GERS ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date 4 décembre 2015 fixant au 1^{er} juin 2016
la date d'installation de **M. Jean-Claude HERNANDEZ** dans les fonctions de directeur départemental des
finances publiques du GERS ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions
de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule
signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à **Mme Dominique
MONTAURIOL**, Inspectrice Principale et à **Mme Claire HERNANDEZ**, Inspectrice Divisionnaire, adjointes
au responsable du pôle métiers, reçoivent délégation de signer tous les actes relevant de la gestion
courante,

Missions économiques :

M. Sébastien PIGNOL, Inspecteur des Finances Publiques, chargé d'Expertise Économique et Financière, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ Demandes de renseignements aux comptables et aux partenaires (URSSAF...).
- ❖ Demandes de renseignements et envoi de documentation aux entreprises (CCSF).

Service Fiscalité Directe Locale (FDL)

M. Sébastien PIGNOL, Inspecteur des Finances Publiques, chef du service Fiscalité Directe Locale, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ Congés et autorisations d'absences pour formation professionnelle des agents du service
- ❖ Envoi de documentation relative au FDL
- ❖ Lettres à destination des ordonnateurs en matière de FDL
- ❖ Envoi d'états statistiques aux ordonnateurs
- ❖ Demandes de renseignements et enquêtes relatives au FDL
- ❖ Demandes d'informations ou transmission d'informations à la Préfecture ou aux sous-Préfectures
- ❖ Bordereaux d'envoi.

Mme Valérie MELLER, Contrôleur des Finances Publiques, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ Envoi de documentation relative au FDL
- ❖ Envoi d'états statistiques aux ordonnateurs
- ❖ Demandes de renseignements et enquêtes relatives au FDL
- ❖ Demandes d'informations ou transmission d'informations à la Préfecture ou aux sous-Préfectures
- ❖ Bordereaux d'envoi.

Service Collectivités et Etablissements Publics Locaux (CEPL)

M. Gilles LANGE, Inspecteur des Finances Publiques, chef du service CEPL, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ Congés et autorisations d'absences pour formation professionnelle des agents du service
- ❖ Lettre type de décharge du comptable et lettre type ordonnateurs après visa de l'état global de décharge par la direction
- ❖ Habilitations transactionnelles informatiques des agents du service
- ❖ Comptes de gestion produits par les comptables directs du Trésor
- ❖ Visa des comptes annuels et des budgets (organismes de courses hippiques)
- ❖ Demandes de renseignements relatives aux avis sollicités par la Préfecture
- ❖ Accusés de réception (y compris des comptes financiers)
- ❖ Bordereaux d'envoi de pièces à la Chambre Régionale des Comptes
- ❖ Plans CHD (dépenses et paies).

M. Jean-François MOULINIER, contrôleur des Finances Publiques, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ Visa des comptes annuels et des budgets (organismes de courses hippiques) - si avis sans observations
- ❖ Comptes de gestion
- ❖ Demandes de renseignements relatives aux avis sollicités par l'autorité de tutelle
- ❖ Accusés de réception (y compris des comptes financiers)
- ❖ Bordereaux d'envoi de pièces à la Chambre Régionale des Comptes.

Mme Fabienne LANOUGADERE, Inspectrice des Finances Publiques, correspondante monétique et dématérialisation reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ Tous documents relatifs à l'ouverture des contrats monétiques (prélèvements, TPE, PayFiP...)
- ❖ Réponses aux demandes des collectivités et envoi de documentation sur la dématérialisation
- ❖ Demandes de renseignements aux comptables et aux partenaires.

M. Christian LAO THIANE, Inspecteur des Finances Publiques, correspondant dématérialisation reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ Réponses aux demandes des collectivités et envoi de documentation sur la dématérialisation
- ❖ Demandes de renseignements aux comptables et aux partenaires.

Missions foncières

Mme Agnès FERRANDINO, Inspectrice des Finances Publiques, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ Envoi de tous courriers en rapport avec les missions foncières,

Comptabilité recouvrement, produits divers

M. David BERTRAND, Inspecteur des Finances Publiques, chef du service Comptabilité Recouvrement Produits divers, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ Congés et autorisations d'absences pour formation professionnelle, des agents du service.
- ❖ Habilitations transactionnelles informatiques des agents du service
- ❖ Toutes les opérations relatives au fonctionnement du compte courant du Trésor à la Banque de France - CCP.
- ❖ Chèques sur le Trésor, déclarations de perte
- ❖ Visa des journaux à souche, compte d'emploi, PV de vérification des régies de Recettes – Visa des états de caisse P11.
- ❖ Fiches de rejets
- ❖ Observations balance P 101, 101A et mensuelles des administrations financières
- ❖ Visa des ordres de paiement

- ❖ Bordereaux et lettres de transfert, certificats de perte
- ❖ Lettre type de demande régularisation d'impayés et émission de titres
- ❖ Bordereaux de réception et d'envoi de timbres amendes
- ❖ Etat de développement des soldes EDS - Balance
- ❖ Visa des ordres de paiement
- ❖ Suspension et rejet de paiement simples
- ❖ Accusés de réception
- ❖ Significations d'oppositions
- ❖ Délais Produits Divers : créance inférieure à 3 000 € et délais inférieurs à 12 mois
- ❖ Remise gracieuse : créance inférieure à 1 500 € (application du barème)
- ❖ NV produits divers : 1 000 €
- ❖ États de saisie, derniers avis avant poursuites, avis à tiers détenteur
- ❖ États de concordance (dégrèvements magnétiques)
- ❖ Accusés de réception des lettres des contribuables
- ❖ Certificats de recette
- ❖ Bordereau de versement des amendes
- ❖ Lettres adressées aux ordonnateurs pour transmission des non valeurs
- ❖ Bordereau d'annulation des amendes
- ❖ Bordereau d'envoi et accusés de réception
- ❖ Demande de pièces justificatives
- ❖ Demande de renseignements
- ❖ Déclarations de recette
- ❖ Saisie et validation des dossiers TICPE

Mme Nathalie COSTE, Mme Cécile THEAUX-LAFARGUE et Mme Carole ZUBRZYCKI, Contrôleurs des Finances Publiques, reçoivent délégation de signer les actes suivants :

- ❖ Accusés de réception
- ❖ Significations d'oppositions
- ❖ Toutes les opérations relatives au fonctionnement du compte courant du Trésor à la Banque de France - CCP.
- ❖ Chèques sur le Trésor, déclarations de perte
- ❖ Fiches de rejets
- ❖ Observations balance P 101, 101A et mensuelles AF
- ❖ Visa des ordres de paiement
- ❖ Bordereaux et lettres de transfert, certificats de perte
- ❖ Lettre type de demande régularisation d'impayés et émission de titres
- ❖ Bordereaux de réception et d'envoi de timbres amendes
- ❖ Saisie et validation des dossiers TICPE

Mme Cécile THEAUX-LAFARGUE et Mme Carole ZUBRZYCKI, Contrôleurs des Finances Publiques, reçoivent délégation de signer les actes suivants :

- ❖ États de saisie, commandement; derniers avis avant poursuites
- ❖ États de concordance (dégrèvements magnétiques)
- ❖ Accusés de réception des lettres des contribuables

- ❖ Situations et pièces transmises mensuellement aux différentes administrations déconcentrées du département
- ❖ Bordereau de versement des amendes
- ❖ Lettres adressées aux ordonnateurs pour transmission des non valeurs
- ❖ Bordereau d'annulation des amendes
- ❖ Bordereau d'envoi et accusés de réception
- ❖ Demande de pièces justificatives
- ❖ Demande de renseignements
- ❖ Déclarations de recette
- ❖ Gestion des quittanciers des régies de police et autres opérations

Dépôts et services financiers

Mme Gisèle ESCARNOT chargée de clientèle DFT et Mme Sandrine GUIBELEGUIET, Contrôleurs des Finances Publiques, reçoivent délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ Toutes les pièces relatives aux conventions d'abonnement et aux services bancaires DFT (ouverture de comptes à vue, à terme, titres....)
- ❖ Consultation et transmission des ordres de bourse et placement (achat vente) + CAT
- ❖ Procès Verbaux de destruction des chèques et cartes bancaires
- ❖ Attestation concernant des soldes de comptes ou des chèques
- ❖ Attestation de plus-value
- ❖ Bordereau d'envoi
- ❖ Toutes les pièces relatives au fonctionnement des services bancaires DFT
- ❖ Habilitations transactionnelles informatiques des agents du service
- ❖ Rejets comptables (PNC)
- ❖ Accusé réception des oppositions sur chèques effectués par la clientèle
- ❖ P1C-valeurs inactives
- ❖ Balance et états de développement des soldes

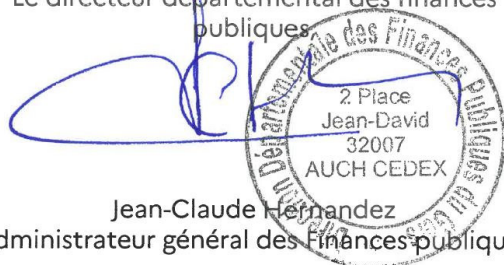
Service Local du Domaine

M. Raphaël BRUNEL, Contrôleur des Finances Publiques, reçoit délégation de signer tous les actes relevant de la gestion courante du service (bordereau d'envoi, courrier de relance, demandes de renseignements).

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Auch, le 1^{er} janvier 2022

Le directeur départemental des finances
publiques



2 Place
Jean-David
32007
AUCH CEDEX

Jean-Claude Hernandez
Administrateur général des Finances publiques

Préfecture du Gers

32-2022-02-10-00001

Arrêté portant modification des membres du
conseil départemental de l'éducation nationale
du Gers (CDEN)



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture du Gers
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Service des relations avec les collectivités locales**

**ARRÊTÉ
portant modification des membres du Conseil Départemental de l'Education Nationale
institué dans le département du Gers**

**Le Préfet du Gers,
Chevalier de l'ordre national du mérite,**

- VU** le code de l'éducation et notamment l'article L 235-1 modifié, les articles R 235-1, R 235-2, R 235-3 et R 235-5 modifiés ainsi que les articles R 235-4 et R 235-6 à R 235-11 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 32-2020-10-02-001 du 2 octobre 2020 portant renouvellement des membres du conseil départemental de l'éducation nationale institué dans le département du Gers ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 32-2021-02-01-003 du 1^{er} février 2021 portant modification des membres du conseil départemental de l'éducation nationale institué dans le département du Gers ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 32-2021-10-06-008 du 6 octobre 2021 portant modification des membres du conseil départemental de l'éducation nationale institué dans le département du Gers ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 32-2021-12-17-001 du 17 décembre 2021 portant modification des membres du conseil départemental de l'éducation nationale institué dans le département du Gers ;
- VU** la délibération du conseil départemental du Gers en date du 25 janvier 2022 portant désignation des représentants du département au conseil départemental de l'éducation nationale institué dans le département du Gers ;
- VU** la désignation par le président du conseil départemental du Gers de son représentant et des personnalités qualifiées au conseil départemental de l'éducation nationale institué dans le département du Gers communiquée le 3 février 2022 ;
- SUR** proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Gers ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 32-2020-10-02-001 du 2 octobre 2020 modifié portant renouvellement des membres du conseil départemental de l'éducation nationale institué dans le département du Gers est modifié comme suit :

.../...

• Membres de droit :

Vice-présidence :

Monsieur Jérôme SAMALENS, vice-président du conseil départemental, supplée Monsieur le président du conseil départemental, en cas d'empêchement.

• Membres avec voix délibérative

CINQ REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT

Membres titulaires

Madame Cathy DASTE-LEPLUS

Monsieur Bernard GENDRE

Madame Yvette RIBES

Madame Céline SALLES

Madame Isabelle TINTANE

Membres suppléants

Madame Françoise CASALE

Monsieur Gérard CASTET

Madame Chantal DEJEAN-DUPÈBE

Madame Charlette BOUE

Madame Emeline LAFON

**DEUX PERSONNALITES COMPETENTES DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE, SOCIAL,
EDUCATIF ET CULTUREL**

Nommées par le Président du conseil départemental :

Membre titulaire

Monsieur Michel RANCE

Membre suppléant

Monsieur Bertrand MARSOL

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 32-2020-10-02-001 du 2 octobre 2020 modifié demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet du Gers et d'un recours hiérarchique auprès du ministre en charge des collectivités territoriales. Ces deux derniers recours prolongent le délai de recours contentieux qui peut alors être introduit dans les deux mois valant rejet implicite.

ARTICLE 4 : M. le secrétaire général de la préfecture du GERS et M. le directeur académique des services de l'éducation nationale du GERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à AUCH, le 10 FEV. 2022

Pour le Préfet,
Le secrétaire général,


Jean-Sébastien BOUCARD.